



HAL
open science

Enseignement et assistance. L'action des prêtres communalistes dans le diocèse de Clermont sous l'Ancien Régime

Stéphane Gomis

► **To cite this version:**

Stéphane Gomis. Enseignement et assistance. L'action des prêtres communalistes dans le diocèse de Clermont sous l'Ancien Régime. Religion et montagnes, May 2002, Tarbes, France. pp.177-187, 10.4000/books.psorbonne.64129 . hal-04401342

HAL Id: hal-04401342

<https://hal.science/hal-04401342>

Submitted on 26 Apr 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Clergés, communautés et familles des montagnes d'Europe

Textes réunis et publiés par Serge Brunet et Nicole Lemaitre



Clergés, communautés
et familles
des montagnes d'Europe

HISTOIRE MODERNE — 50
Université Paris I Panthéon-Sorbonne

Clergés, communautés et familles des montagnes d'Europe

Actes du colloque « Religion et montagnes »,
Tarbes, 30 mai-2 juin 2002

Textes réunis et publiés par
Serge Brunet et Nicole Lemaitre
Préface de Joseph Goy

Ouvrage publié avec le concours
du Conseil scientifique de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne,
de la Direction régionale des Affaires culturelles de Midi-Pyrénées,
du FRAMESPA-UMR 5136, Toulouse, Axe « Religion, cultures, pouvoirs »,
du GDR « Esprit moderne », CNRS, Nancy,
du Conseil scientifique de l'Université Toulouse-Le Mirail,
du Centre de recherches d'histoire moderne de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne

Publications de la Sorbonne
2005

Photo de couverture : *Une famille à Barèges*.
Lithographie d'Alfred Dartiguenave.
Collection particulière. © Christophe Thomas.

Composition typographique : Laurent Tournier

© Publications de la Sorbonne, 2005
212, rue Saint-Jacques, 75005 Paris
www.univ-paris1.fr
loi du 11 mars 1957

ISBN 2-85944-517-X
ISSN 0761-523X

Enseignement et assistance

L'action des prêtres communalistes dans le diocèse de Clermont sous l'Ancien Régime

Stéphane Gomis – *Université Blaise Pascal-Clermont II*

Sous l'Ancien Régime, les communautés de prêtres sont, au sein de l'Église de France, des institutions paroissiales aux caractères bien spécifiques. Ces sociétés sont particulièrement nombreuses dans les diocèses de montagne, du Jura aux monts pyrénéens, en passant par le Massif central ; par exemple, le diocèse de Clermont en compte deux cents sur un total de plus de huit cents paroisses. Apparues aux ^{xiii}^e et ^{xiv}^e siècles, elles accueillent exclusivement les prêtres natifs de la paroisse. Ceux-ci portent le nom de prêtres « filleuls », car ils ont tous été baptisés dans l'église paroissiale qui a consacré leur renaissance spirituelle. Les fraternités les plus considérables ont rassemblé jusqu'à soixante, voire cent membres comme à Ambert (diocèse de Clermont) ou à Aurillac (diocèse de Saint-Flour).

Les prêtres sociétaires sont, à côté du curé et de son vicaire, des clercs au statut bien particulier. Les compagnies les mieux structurées, que sont les fraternités de prêtres « filleuls et communalistes », se sont dotées de véritables organes de gouvernement. L'assemblée plénière, notamment, a la responsabilité de valider les candidatures. Elle s'assure que le postulant possède certaines qualités. Ainsi, il doit prouver qu'il maîtrise un tant soit peu l'art de chanter.

En effet, l'une des missions des communalistes est d'assurer tout ou partie de l'office canonial. Il est donc indispensable pour chaque membre de s'insérer avec harmonie dans le chœur. Par ailleurs, chaque année ou selon une périodicité plus longue, les sociétaires s'assemblent afin de procéder à l'élection de plusieurs officiers aux compétences diverses. Le « syndic » ou « baile » s'occupe de la gestion quotidienne. Chaque mois, parfois tous les quinze jours, il convoque une assemblée afin de traiter des affaires communes. Pour sa part, le « pointeur » est plus spécifiquement chargé de veiller au bon déroulement des offices. Il tient également le registre de la « pointe ». Cette feuille de présence contrôle l'assiduité des clercs. Elle permet de distribuer la part des revenus, dévolue à chacun en fonction de son temps de présence aux offices.

Le terme « communauté » doit toutefois être compris dans un sens bien particulier. À de rares exceptions, ces enfants de la paroisse, ayant accédé au sacerdoce, ne mènent pas une vie commune, ils ne font que partager des biens communs. Cette manse commune se nourrit des nombreuses demandes de messes

et d'offices divers fondés afin de soulager les âmes des défunts dans l'au-delà. Ainsi, les prêtres filleuls occupent principalement leur temps à la célébration des obits. Sur le plan spirituel, leur apport est donc double. D'une part, leur fonction est très rassurante pour une population soucieuse de venir en aide aux âmes du purgatoire ; d'autre part, leur présence solennelle dans le chœur de l'église paroissiale rehausse la qualité du culte. Néanmoins, leur rôle ne se limite pas à des fonctions religieuses. En effet, bien souvent, ils reçoivent la gestion des écoles ou encore l'administration de l'hôpital local. La question sera principalement traitée à travers l'exemple du diocèse de Clermont. Cependant, nous aurons l'occasion de nous appuyer sur des cas observés dans d'autres provinces.

Une mission éducative

L'histoire de l'enseignement, à l'époque moderne, distingue traditionnellement trois types de structures, depuis les petites écoles jusqu'aux universités, en passant par les collèges¹. Les recherches menées sur les fraternités de prêtres natifs montrent que ces derniers ont contribué à construire ce maillage scolaire².

Dresser la carte d'implantation des petites écoles reste un exercice difficile. D'une période à une autre, les informations sont inégales. Par ailleurs, beaucoup de paroisses semblent souvent ne bénéficier des services d'un enseignant que de façon intermittente³. En raison de ces paramètres, la réalisation d'un ensemble de cartes marquant l'évolution des fondations des établissements d'enseignement relève de l'exploit. Cependant, le chercheur dispose de quelques données. Ainsi, on sait que pour la décennie 1730-1740 quarante-cinq paroisses du diocèse de Clermont accueillent une école, soit 5 % d'entre elles. Dix sont tenues par un ou plusieurs prêtres communalistes, soit près d'un quart du total⁴. Si le chiffre de quarante-cinq écoles paraît bien mince au regard des 860 paroisses que compte alors le diocèse, d'autres travaux, qui se sont intéressés à la situation de l'enseignement en Auvergne à la veille de la Révolution, permettent de corriger ces premiers éléments. Il semble que le nombre des petites écoles ait progressé dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Par ailleurs, les sources sont plus nombreuses et plus ramassées. Animés par le souci de mieux gérer leur généralité,

-
1. Dans ce domaine, la synthèse réalisée par Roger CHARTIER, Marie-Madeleine COMPÈRE et Dominique JULIA, *L'éducation en France du XVI^e au XVIII^e siècle*, Paris, 1976, reste un ouvrage de référence. On peut mentionner également Bernard GROSPELLIN, *Les petites écoles sous l'Ancien Régime*, Rennes, 1984.
 2. Bien entendu, il sera seulement question ici des petites écoles et des collèges.
 3. Pour l'Auvergne, Abel POITRINEAU (dir.), *Le diocèse de Clermont*, Paris, 1979, p. 168, relève que les petites écoles paroissiales « ne paraissent pas avoir constitué un réseau très serré à travers le diocèse de Clermont ».
 4. Jean PERREL, *L'enseignement sous l'Ancien Régime en Auvergne, Bourbonnais et Velay*, Clermont-Ferrand, 1977, pl. V. Pour confectionner sa carte, l'auteur s'est appuyé sur les procès-verbaux des visites pastorales de Jean-Baptiste Massillon, évêque de 1717 à 1742.

les intendants se préoccupent davantage de la question scolaire. Leurs rapports permettent d'établir une liste des établissements scolaires plus complète. Néanmoins, selon les études, le pourcentage de paroisses dotées d'une école passe de 10 à 30 %. Il est donc difficile, en la matière, d'avoir une idée précise. À défaut, on retiendra le chiffre de la décennie 1730-1740⁵.

De nombreux exemples témoignent de l'activité des prêtres sociétaires comme maîtres d'école. En 1644-1645, à Vic-le-Comte, le communaliste Molin prend la direction de l'école. Le nombre des élèves s'étant accru, les consuls lui accordent, outre ses gages ordinaires, la somme de 25 livres, « en considération des bons soins que retire la jeunesse de ceste ville de sa bonne instruction »⁶. En 1777, à Arlanc, dans le Livradois, l'évêque lors de son passage note que « Messieurs les communalistes ont soin d'instruire la jeunesse et se prêtent volontiers à cette fonction »⁷. À Gerzat, près de Clermont, le fait d'attribuer les fonctions de maître d'école à l'un des communalistes semble ancien. En tout cas, il est avéré de façon quasi continue depuis la moitié du xvii^e siècle jusque dans les années 1770. Ainsi, entre 1649 et 1657, c'est le prêtre Gilbert Murat qui occupe ce poste. Entre 1724 et 1748, l'école est aux mains du filleul Bonnet Forestier, qui reçoit comme « pédagogue » un traitement annuel de 80 livres⁸.

À Besse, l'école tenue par les sociétaires est une véritable pépinière de vocations cléricales. Dans son livre de raison, le sieur Godivel, bourgeois de la ville, fait part de ses « remarques touchant [sa] ville »⁹. À propos des prêtres sociétaires, il affirme que :

[...] du collège des prêtres sont sortis plusieurs rares dévotés et vertueuses personnes élevés en dignitez des cathédrales et collégiales, au soin, cure et régime des âmes des fidèles, chrétiens de la province d'Auvergne, lesquelles ont de tous tems laissé des marques de leur dévotion et zèle au service de Dieu ; leur mémoire se lit tous les dimanches dans leur église. Plusieurs enfants d'honorables maisons ont été si bien morigénés par le soin de ces prêtres qu'ils se sont rendus capables d'entrer dans les religions les plus saintes et les mieux réglées, comme dans celles des Chartreux, des Feuillants, ou Théatins, Jacobins, Minimes, Jésuites, Capucins, Récollets,

-
5. La question mériterait d'être reprise. Les travaux existants sont, notamment, ceux d'Élie JALOUSTRE, « Les anciennes écoles de l'Auvergne », *Mémoires de l'Académie de Clermont*, 1881 ; de Marcelle CHAZAL, *L'enseignement primaire dans le département du Puy-de-Dôme pendant la Révolution, 1789-1799*, DES, université Clermont-Ferrand, 1943, et d'Olivier BONNET, « Les petites écoles sous l'Ancien Régime dans le Puy-de-Dôme », *Revue d'Auvergne*, t. 100, 1986, p. 183-196.
 6. Élie JALOUSTRE, « Les anciennes écoles... », *op. cit.*, p. 539-540.
 7. *Ibid.*, p. 471.
 8. Élie JALOUSTRE, « Histoire d'un village de la Limagne, Gerzat », *Mémoires de l'Académie de Clermont*, 1885-1887, p. 517-527.
 9. Sans être connu nommément, l'auteur appartenait à la famille des Godivel, l'une des plus importantes familles bessardes. Les Godivel sont consuls, officiers de justice, notaires mais aussi prêtres communalistes. Le manuscrit est aujourd'hui perdu. Par chance, de larges extraits ont été reproduits dans divers travaux d'érudits.

si bien que on peut appeler le dit collège une pépinière pour fournir au public des personnes très utiles, les Pères dom prieur Vassant, dom Dessis, dom Marc Rouget, Coyssard, Véraux, Ramunier et plusieurs autres¹⁰.

Comme enseignant, les clercs « pédagogues » doivent s'appuyer sur des supports, et en tout premier lieu sur le livre. À ce titre, l'étude de la composition des bibliothèques des communalistes est intéressante. Celle de Jean Bourderie, prêtre communaliste d'Ardes, compte 172 volumes, pour 134 titres. Le notaire, chargé de l'inventaire, après le décès de son propriétaire, survenu en 1674, mentionne que certains ouvrages étaient utilisés « pour la classe ». Cette occurrence revient douze fois. Il s'agit essentiellement de classiques latins comme les *Orationes* de Cicéron, les œuvres d'Ovide ou encore les commentaires de Jules César sur la *Guerre des Gaules*. Sans doute, forme-t-il ses élèves aux rudiments du latin. L'annotation « pour la classe » indique très clairement qu'une partie de la bibliothèque était utilisée pour les activités d'enseignement de son détenteur¹¹.

Au-delà des petites écoles, les prêtres natifs se sont aussi intéressés aux collèges. Qu'est-ce qu'un collège dans la France d'Ancien Régime ? La question a déjà été posée dans plusieurs études¹². Il semble qu'on puisse distinguer quatre catégories, depuis la régence latine qui n'emploie qu'un seul régent de latin jusqu'au collège incluant l'enseignement de la philosophie. Dans la plupart des cas, les établissements gérés par les filleuls relèvent de la première catégorie. Mais, la frontière avec les petites écoles est parfois ténue. L'exemple de Jean Bourderie le montre.

À Ambert, la régence latine est sous la tutelle des communalistes. En 1720, les consuls affirment qu'ils « sont d'un secours extrêmement précieux pour le pays », « n'y ayant point d'autre collège à dix ou douze lieux à la ronde »¹³. Les traces de son fonctionnement sont ténues. Quelques indices seulement attestent de son activité. Ainsi, par un acte notarié, signé le 31 décembre 1674, « Messires Jean Degeorge, Jean Fournier, Côme Peschier et Denis Derodde, pretres de la communauté de l'église parrochiale de Saint-Jean d'Ambert », complètent

10. D'après l'article d'Élie JALOUSTRE, « Le beffroi de Besse », dans *Mémoires de l'Académie de Clermont*, 1883, p. 140. Signalons que le Père Coyssard, dont il est question, est Michel Coyssard, né en 1547. Entré en 1562 au noviciat de la Compagnie de Jésus, il y reçoit la prêtrise. Par la suite, il occupe diverses fonctions comme celles de recteur des collèges de Vienne ou du Puy. Il est connu pour être l'auteur de plusieurs ouvrages comme son *Sommaire de la doctrine chrestienne* (1591) ou bien ses *Hymnes sacrez et Odes spirituelles* (1600), (voir Denise LAUNAY, *La musique religieuse en France du concile de Trente à 1804*, Paris, 1993, p. 119-136).

11. Arch. dép. Puy-de-Dôme, 5 E 48/593, minutes Étienne Juglard, 7 mars 1674.

12. Voir Willem FRIJHOFF, Dominique JULIA, *École et société dans la France d'Ancien Régime*, Paris, 1975 ; Marie-Madeleine COMPÈRE, Dominique JULIA, *Répertoire des collèges français, XVII^e-XVIII^e siècles*, (t. 1) *France du Midi*, Paris, 1984 ou encore Marie-Madeleine COMPÈRE, *Du collège au lycée (1500-1850)*, Paris, 1985.

13. Élie JALOUSTRE, « Les anciennes écoles... », *op. cit.*, p. 469.

leur contrat de vie en commun¹⁴. En 1658, ils avaient sollicité l'approbation de l'évêque Louis d'Estaing afin de « s'associer et vivre en commun de leurs revenus ecclésiastiques, gardans une règle et manière de vivre à peu près conforme à celle [du] séminaire de Clermont ». Le projet ne pouvait leur valoir que l'assentiment de celui qui poursuivait l'œuvre réformatrice de ses prédécesseurs. Le prélat approuvait donc « ladicte association desdits pretres en ladite ville d'Ambert dans la maison la plus commode qu'il se pourra »¹⁵. En 1674, le nouveau traité stipule clairement qu'« ils s'appliqueront [à l']instruction de la jeunesse »¹⁶. Plus tardivement, un événement malheureux survenu en 1755 permet d'en savoir un peu plus sur la vie du « collège »¹⁷. Au mois d'octobre de cette année, un coup de pistolet est tiré dans une fenêtre de la classe où enseigne l'un des ecclésiastiques, Jean Colombier. Personne n'est blessé mais l'incident donne lieu à la rédaction d'un procès-verbal. On apprend ainsi que la classe rassemble dix-sept écoliers, tout comme celle de son confrère, Damien Dapzol. L'un comme l'autre dispensent leur enseignement « depuis l'alphabet jusque à la troisième ».

À Pionsat, dans la Combraille, lorsqu'en 1581, le seigneur du lieu, Antoine de Chazeron, fonde « un collège ou école pour entretenir la jeunesse à servir Dieu... et apprendre les bonnes lettres et sciences », il stipule que le « régent principal » sera choisi prioritairement parmi les prêtres de la paroisse¹⁸. De fait, le communaliste Joseph Petitet occupe encore en 1784, la charge de premier régent¹⁹.

En dehors du diocèse de Clermont, d'autres travaux ont révélé les activités d'enseignement des filleuls. En 1548, Jeanne Latreille, habitant Aurillac, lègue la moitié de ses biens pour la fondation d'un collège dans la ville. La gestion de ce legs est confiée à son plus proche parent, à deux des consuls et aux deux bailes de la communauté, « qui pour lors et pour chascune année escherront et seront esleus ». Les prêtres deviennent co-administrateurs du collège. Bien souvent, l'un d'entre eux est nommé économe. Cette organisation perdure pendant près d'un siècle. Avec l'arrivée des jésuites, dans la première moitié du *xvii*^e siècle, ceux-ci prennent alors le relais jusque dans les années 1760. À la suite de leur expulsion, il semble bien que les filleuls aient, à nouveau, occupé des fonctions dans l'établissement²⁰.

14. Malheureusement, leurs dossiers personnels ainsi que le fichier de l'abbé Adam apportent bien peu d'éléments sur ces prêtres. Seuls Denis Derodde et Jean Fournier sont répertoriés. Du premier, on sait que son père Damien d'Ambert lui constitue un titre clérical de 100 livres devant Me Combel, le 4 décembre 1651 (Arch. dép. du Puy-de-Dôme, 6 F 43) et du second qu'il décède le 5 septembre 1703 (6 F 54).

15. Arch. dép. du Puy-de-Dôme, 1 G 1312, f. 552.

16. *Ibid.*, 5 E 18/433.

17. Pierre-François FOURNIER, « Le collège d'Ambert en 1755 », *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*, t. 69, 1949, p. 50-51.

18. Jean SEMONSOUS, « Les écoles avant et pendant la Révolution entre Cher et Sioule », *Revue d'Auvergne*, t. 76, 1962, p. 160.

19. Élie JALOUSTRE, « Les anciennes écoles... », *op. cit.*, p. 524.

20. G. DE LEOTOING D'ANJONY, « La communauté des prêtres filleuls de l'église Notre-Dame d'Aurillac », *Revue de Haute-Auvergne*, t. 33, 1952-1953, p. 451.

Dans le cas de la société de Saint-Bonnet-le-Château, petit bourg niché dans les monts du Forez, aux confins des diocèses de Clermont, de Lyon et du Puy, l'enseignement dispensé par ses membres est attesté depuis les ^{xiv}^e et ^{xv}^e siècles. En 1571, l'un des communalistes, Guillaume Charbonnier, lègue une maison pour le collège. Il est l'un des principaux bienfaiteurs de l'établissement. Cette activité d'enseignement, accomplie par les prêtres, est signalée encore aux ^{xvii}^e et ^{xviii}^e siècles. Ils occupent le poste de principal ou bien enseignent à titre privé. En 1698, trois sociétaires reçoivent des enfants de la bourgeoisie et leur donnent des leçons²¹. Ils peuvent compter sur les ressources que leur offre la bibliothèque de la communauté. Riche encore aujourd'hui de plus de 2 000 volumes, elle rassemble un certain nombre d'ouvrages utiles. On relève des livres de grammaire, des dictionnaires de langues anciennes mais également Cicéron, Virgile ou Quintilien²².

Une mission charitable

La participation des « enfants prêtres » aux différentes formes de l'hospitalité revêt un double visage. Ils prennent une part active dans l'administration temporelle et spirituelle des hôpitaux ou des maisons de charité, mais ils s'investissent aussi, en contribuant au soulagement des maux dont les paroissiens pouvaient être accablés.

Une transaction du 6 octobre 1397, passée entre les consuls de Gannat et les communalistes de l'église Sainte-Croix, permet de donner un premier éclairage sur cet aspect de la vie des prêtres sociétaires²³. Quatre consuls représentent la communauté des habitants de la ville, qui avaient été convoqués peu de temps auparavant pour délibérer sur le contenu du traité. Les habitants entendent intervenir dans le fonctionnement de la fraternité et favoriser son existence matérielle. Les consuls rendent hommage à l'action des prêtres grâce à qui *in dicta ecclesia fit divinum servitium et celebratur satis solemniter*. Ils déplorent cependant que les matines, ainsi que les autres heures canoniales ne soient pas chantées dans le chœur. Ils invitent donc la fraternité sacerdotale à remédier à la situation. Voilà pourquoi, en guise de compensation, ils confient la gestion de l'hôpital des pauvres de la ville à un prêtre, lequel *ad hoc faciendum esset electus per dictos praesbiteros socios servitores*. La ville n'abandonne pas pour autant ses droits, puisque le clerc désigné par ses confrères doit être confirmé par le

21. Voir Jean BEYSSAC, « Quelques notes sur l'enseignement à Saint-Bonnet-le-Château », *Bulletin de la Diana*, 23, 1927-1930, p. 473-490 et Claude LONGEON, « La vie intellectuelle à Saint-Bonnet-le-Château », dans *Le passé des villes foréziennes. De l'Antiquité au ^{xvi}^e siècle*, Saint-Étienne, 1970, p. 177-185.

22. Voir entre autres, Charlotte BRUEL, « Histoire du fonds ancien de la collégiale de Saint-Bonnet-le-Château », *Des livres et des hommes, 1989-1999*, Alain COLLET (dir.), *Bulletin du patrimoine*, n° 10, p. 83-91.

23. Arch. dép. de l'Allier, 2 G 72-225. Citations extraites de ce document.

consulat, qui enquête sur sa probité et son aptitude. Il se réserve également le droit de destituer le prêtre désigné, si d'aventure il ne donnait pas satisfaction. Ce document est l'acte fondateur qui cède l'ensemble des revenus de la « Maison-Dieu » aux communalistes, à charge pour eux de faire les dépenses nécessaires pour l'entretien et le soulagement des pauvres. Il est prévu que le surplus des revenus soit partagé entre tous les membres.

En 1411, un nouvel accord commande aux prêtres de payer annuellement aux consuls une somme destinée aux aumônes. En 1430, « Messire Jehan Lere-tier, prestre, gouverneur de l'Ostel-Dieu » rend compte de son administration. Les revenus semblent importants. Outre les cens et les rentes, l'Hôtel-Dieu possède un four et plusieurs moulins qui sont accensés²⁴. Cet arrangement perdure jusqu'en 1675. À cette date, par lettres patentes et par ordonnance de l'évêque de Clermont, l'Hôtel-Dieu est converti en hôpital général. C'est là une application locale de la politique menée à l'échelle nationale, depuis l'édit de 1656 qui fonde l'hôpital général de Paris. Dès lors, les communalistes abandonnent l'administration de l'hôpital. Néanmoins, chaque année, ils s'engagent à verser une part de leurs revenus « pour l'hospitalité qui leur avait été confiée pendant plusieurs siècles²⁵ ». L'exemple gannatois représente sans doute un cas exceptionnel. Ailleurs, les filleuls, sans être les gestionnaires de l'hôpital, sont des acteurs importants de son fonctionnement. À Ambert, plusieurs communalistes se succèdent dans la charge de prieur de l'hôpital Saint-Nicolas-de-la-Tourgoyon, village situé dans la paroisse de Job, à une dizaine de kilomètres au nord d'Ambert : Martial Colombier en 1570, puis Gabriel Madur en 1587 ou encore Jean Daurelle en 1632.

À Besse, il semble qu'il ait existé anciennement une institution charitable, dont l'organisation apparaît formellement dans les dernières décennies du xvii^e siècle²⁶. L'histoire de l'hôpital bessard est alors très étroitement liée à celle de la confrérie de la charité dont les statuts sont rédigés en 1685. Chaque année, les membres, des femmes et des jeunes filles « ayant atteint au moins l'âge de quinze ans », désignent deux directeurs temporels et deux directeurs spirituels. Ces derniers sont systématiquement choisis parmi la compagnie des communalistes. En 1692, il s'agit de « Messires Jean Chabaud et Antoine Besseyre ». En 1693, on relève les noms des prêtres Châteauneuf et Verny²⁷. En 1699, l'assemblée des habitants décide d'unir la confrérie de la charité avec l'hôpital. Après cette date,

24. Par ailleurs, nous savons qu'en 1789, l'hôpital jouit d'un revenu de 15 000 livres (Jean-Baptiste PEIGUE, *Notice historique sur la ville de Gannat, depuis l'introduction du christianisme en Auvergne, jusqu'en 1790*, s. l., 1841, p. 158).

25. Voir Jean SIMON, *Études et documents sur Gannat*, Moulins, 1965, p. 64.

26. En 1580, le terrier établi pour Catherine de Médicis, dame de Besse, mentionne, parmi les censitaires, l'hôpital de Besse (Arch. dép. du Puy-de-Dôme, 1 E 0258).

27. Arch. dép. Puy-de-Dôme, 1 J 599. Les premières lignes du règlement mentionnent que la confrérie a été « fondée par Très Haulte et Puissante Dame, Madame la comtesse de Broglie, seigneur de ladite ville de Besse ».

les prêtres ne se contentent plus d'occuper la charge d'administrateurs spirituels, ils prennent part à la gestion financière de l'établissement. Les deux fonctions ne sont pas exclusives l'une de l'autre. En 1717, Emmanuel Godivel, communaliste et recteur de l'hôpital, obtient de l'ordinaire l'autorisation de célébrer la messe sur un autel dressé dans la salle de l'établissement²⁸. En 1714, une délibération du corps de ville réclame pour la maison de charité l'octroi de lettres patentes. Il est rappelé que « depuis plus de quinze ans madame la comtesse de Broglie a estably en cette ville une maison de charité pour le soulagement des pauvres [...] plusieurs personnes persuadées du soulagement qu'en reçoivent journellement un grand nombre de pauvres [...] ont fait déjà des dons considérables pour faire subsister la ditte charité ». Les consuls ajoutent que « plusieurs autres fairoient de plus abondantes omones sy on obtenoit de sa Majesté des lettres patantes pour affermir la ditte maison et luy accorder les privilèges des autres hospitaux »²⁹. L'année suivante, Louis XIV accorde la transformation demandée.

Tous les auteurs qui se sont penchés sur le passé de Vichy ont très naturellement évoqué l'histoire de ses hospices et hôpitaux. Il ne pouvait guère en être autrement pour une ville, dont les vertus curatives des eaux sont connues depuis fort longtemps. À la lecture de ces travaux, un nom revient très souvent, il s'agit de celui d'Antoine Gravier. Ce prêtre communaliste de l'église Saint-Blaise apparaît pour la première fois en 1684, comme l'un des administrateurs des revenus de l'Hôtel-Dieu. À la suite d'élections successives, il continue ces mêmes fonctions, jusqu'à son décès, survenu le 11 octobre 1697³⁰. En 1696, alors que des lettres patentes sont délivrées en faveur de l'hôpital, Antoine Gravier est expressément reconduit comme directeur, contrairement à ce qui s'était passé à Gannat en 1675³¹. Le 3 novembre 1697, quelques jours après sa mort, les trois autres administrateurs décident de faire célébrer un service solennel pour le repos de son âme, « en reconnaissance du zèle qu'il a eu dans l'administration du dit hopital pendant sa vie et les legs pieux qu'il a fait à ycelle »³². Par ailleurs, on sait que les communalistes acquittaient au sein de l'établissement diverses fondations pies³³.

28. M. BOYER-VIDAL, « Histoire de Besse-en-Chandesse », *Revue d'Auvergne*, t. 29, 1912, p. 310-320.

29. Arch. dép. Puy-de-Dôme, 5 E 13/368, minute de Me Fournier, 28 juillet 1714.

30. G. DECORET, *Une page sur Vichy et ses environs. Les hospices et leurs fondateurs*, Vichy, 1895, p. 22-24. Il était le fils d'Antoine, conseiller du Roy et son procureur au Grenier à sel de Vichy, et de dame Marie Genin de Billonnat.

31. Antoine MALLAT, *Vichy à travers les siècles*, Vichy, 1890, p. 334.

32. G. DECORET, *op. cit.*, p. 56.

33. À titre d'exemple, les archives de la ville conservent quelques quittances des fondations assurées par les communalistes de Saint-Blaise ; voir les références : E 10 (pour la période 1718-1728), E 11 (pour la période 1731-1740), E 14 (pour la période 1761-1770) et E 16 (pour la période 1781-1790).

L'engagement des prêtres natifs en matière d'assistance publique est-elle spécifique au diocèse de Clermont ? Je ne le crois pas. Dans son étude consacrée à l'Autunois, Thérèse-Jean Schmitt note que « les prêtres sociétaires [de Paray-le-Monial] ne manquèrent pas de s'intéresser à l'hôpital de leur ville ». Ainsi, en 1673, l'un d'entre eux, Jean Corial « en fut le directeur spirituel », alors qu'un autre mépartiste³⁴, Claude Baudinot, « prit une part active à la fondation de l'hôpital général »³⁵. Il en est de même en Haute-Auvergne. L'hôtel-Dieu d'Aurillac « vit souvent à la tête de son administration spirituelle et temporelle, des prêtres filleuls ». Comme à Gannat, ces derniers sont nommés par les autorités urbaines. Elles s'autorisent aussi à révoquer tout administrateur dont elles ne seraient pas satisfaites. Ainsi, le 2 juillet 1659, le prêtre Laborie est nommé en remplacement de son confrère Brassac « qui ne remplit pas son office avec soin »³⁶.

Le geste charitable devient plus personnel lorsqu'il prend la forme de dons. Les fondations pieuses conservent le témoignage de distributions d'aumônes. En 1575, Benoît Vellay, communaliste de l'église Saint-Nicolas de Nonette, lègue la somme de 300 livres afin notamment que « chaque mardi de la Pentecôte », soient données « à 50 pauvres, 12 livres 10 sous »³⁷. Par ailleurs, l'Hôtel-Dieu d'Aurillac compte parmi ses bienfaiteurs des « enfants prêtres ». En 1630, l'un d'eux, nommé Gourlat, fait une donation destinée à l'entretien de deux chapelains pour desservir la chapelle de l'hôpital. À partir de 1649, c'est également lui qui prend une part active au rétablissement de l'hôpital, sur l'emplacement qu'il occupait avant sa destruction survenue en 1569, pendant les guerres de Religion. Plusieurs autres fraternisants donnent des maisons, des jardins mais aussi des rentes en argent. À cet effet, l'abbé Lacarrière constitue, en 1761, un capital de 246 livres³⁸.

Les annales aurillacoises ont gardé également le souvenir de filleuls qui, au cours des épidémies, se dévouent particulièrement. Lors de la peste de 1627-1629, vingt-quatre prêtres, sur les soixante que compte la société, trouvent la mort, soit plus du tiers de ses effectifs. Ce chiffre amène à penser « que les prêtres durent se dépenser courageusement »³⁹. En 1693, une nouvelle épidémie de peste accable la population. Parmi les vingt prêtres qui succombent, quatorze au moins appartiennent à la communauté de l'église Notre-Dame.

34. Dans les diocèses de Bourgogne, les regroupements de prêtres natifs prennent le nom de « méparts » et leurs membres celui de « mépartistes », voir notamment Robert FOLZ, « Le mépart dans les églises bourguignonnes », dans *Mémoires de la Société pour l'Histoire du Droit et des Institutions des anciens pays bourguignons, comtois et romands*, t. 24, 1963, p. 229-245.

35. Thérèse-Jean SCHMITT, *L'organisation ecclésiastique et la pratique religieuse dans l'archidiaconé d'Autun de 1650 à 1750*, Autun, 1957, p. 29.

36. Georges DE LEOTOING D'ANJONY, *op. cit.*, p. 451.

37. Arch. dép. de la Haute-Loire, 1 H 87, fonds de l'abbaye de La Chaise-Dieu.

38. M. DE RIBIER DU CHATELET, *Dictionnaire statistique ou histoire, description et statistique du département du Cantal*, Aurillac, 1852-1857, t. 1, p. 163.

39. Georges DE LEOTOING D'ANJONY, *op. cit.*, p. 452.

Les années 1692-1694 sont éprouvantes à plus d'un titre. Aurillac, comme d'autres villes, doit lutter contre la peste alors que la famine touche une grande partie du royaume. C'est au cours de cette crise très sévère que Jean Buisson, communaliste d'Ambert, se distingue tout particulièrement. Il naît le 12 mai 1648, dans une famille de commerçants⁴⁰. Dans plusieurs actes notariés, son père Joseph, tout comme son frère Antoine, prennent la qualité de « marchand ». Ce sont eux qui le 19 octobre 1669 constituent son titre clérical, d'une valeur de 80 livres⁴¹. Par traité, passé en 1676, Jean cède à son frère tous les biens hérités de son père, « se réservant [dans la maison paternelle] une chambre, les meubles, le lict garny et ses livres qui sont en icelle, pour y demeurer et en user sa vie durant »⁴². Pendant la période de grande pénurie du début de la décennie 1690, Jean Buisson nourrit une partie des pauvres de la ville « en vendant tous biens et qui plus est en empruntant diverses sommes ». Son biographe relate que « chaque jour, à sa sortie de l'église, plus de 400 de ces malheureux attendaient cet homme bienfaisant. Un jour l'affluence des solliciteurs était si grande que messire Jean Buisson fut renversé et faillit être écrasé par la multitude affamée, qui lui faisait escorte jusqu'à sa demeure »⁴³. Son dévouement lui vaut le surnom de « saint prêtre ». Il meurt, à Ambert, le 1^{er} mai 1697, « en odeur de sainteté »⁴⁴. Son testament prévoit plusieurs legs aux pauvres et à l'hôpital. Au total, 500 livres sont attribuées au bureau de charité et à l'Hôtel-Dieu⁴⁵.

L'univers des prêtres natifs n'est donc pas circonscrit au chœur de l'église paroissiale. Les « enfants prêtres » sont profondément mêlés à beaucoup d'aspects de la vie de leurs parents, de leurs amis ou de leurs voisins. On ne peut pas réduire leur rôle à celui de « rémouleurs de messes »⁴⁶. Leurs activités prennent des formes diverses. Lorsqu'ils sont maîtres d'école, ils répondent aux aspirations des corps de ville qui souhaitent éduquer leurs concitoyens pour soutenir

40. Les Buisson ont compté plusieurs de leurs membres dans la société des communalistes.

41. Arch. dép. du Puy-de-Dôme, 1 G 1148. Acte notarié passé chez Me Sagnier, notaire à Ambert.

42. *Ibid.*, 5 E 5/150, minute de Me Girauld, notaire à Thiers, datée du 14 octobre 1676.

43. D'après Ambroise Tardieu, *Grand dictionnaire biographique du Puy-de-Dôme*, Moulins, 1878, p. 27 et le fichier nominatif constitué par l'abbé Adam, à partir de ses dépouillements des registres d'insinuations ecclésiastiques (Arch. dép. du Puy-de-Dôme, 6 F 27). Tous deux s'appuient sur « L'histoire de la vie de Jean Buisson » écrite en 1725 par l'un de ses confrères, Jacques Gladel, « qui l'avait connu intimement ». Ce manuscrit est aujourd'hui introuvable.

44. Arch. dép. du Puy-de-Dôme, registres paroissiaux d'Ambert (2 MI/EC3-R2). L'expression n'est pas extraite de ces registres mais utilisée par A. Tardieu comme provenant du manuscrit de Jacques Gladel.

45. *Ibid.*, 5 E 18/452, minutes de Me Gladel. Un premier testament olographe en date du 17 juillet 1688 est complété le 17 décembre 1691, par acte passé devant notaire.

46. L'expression est empruntée à Vincent TABBAGH, « Effectifs et recrutement du clergé séculier français à la fin du Moyen Âge », dans *Le clerc séculier au Moyen Âge, XXII^e congrès de la Société des historiens médiévistes de l'Enseignement supérieur (Amiens, juin 1991)*, Paris, 1993, p. 189.

les activités économiques. Quand ils deviennent administrateurs des hôpitaux, ils remplissent une fonction sociale à laquelle les habitants sont souvent très sensibles. À leur façon, ils travaillent à renforcer les liens au sein de la communauté paroissiale et villageoise. Ils sont des facteurs de cohésion du tissu communautaire dont l'importance est essentielle dans une société à l'équilibre toujours fragile. Ils sont alors véritablement des clercs dans la cité et au service de cette dernière.

Table des matières

<i>Préface</i>	7
Joseph Goy	
<i>Introduction</i>	9
Serge Brunet	

Partie I. Les clercs et leurs familles

<i>Le clergé dans la société andorrane (X^e-XIV^e siècle)</i>	23
Roland Viader	
<i>Famille et clergé en Gévaudan à la fin du Moyen Âge</i>	35
Philippe Maurice	
<i>Ecclésiastiques et question successorale au sein de l'oustal béarnais (XVIII^e-XIX^e siècle)</i> ..	47
Véronique Castagnet et Christine Lacanette-Pommel	
<i>Réflexions sur les communautés ecclésiastiques de la Sierra de Huelva (royaume de Séville), au XVIII^e siècle</i>	61
María Luisa Candau	
<i>Montagnes, clercs et vocations religieuses dans la Galice intérieure, 1685-1859</i>	75
Isidro Dubert	

Partie II. Clercs et identités communautaires

<i>Draineurs d'hommes et de rentes du monde rural Les monastères bénédictins du nord-ouest du Portugal (XVI^e-XIX^e siècle)</i>	89
Margarida Durães	
<i>Suppliques et requêtes religieuses du clergé, des fidèles et des communautés rurales au prince-évêque de Trente (XVI^e siècle)</i>	101
Cecilia Nubola	
<i>Les « gardiens des cols » face à la Réforme. Éclatement confessionnel et restructuration de la société sicule en Transylvanie (fin XVI^e-début XVII^e siècle)</i>	111
Péter Sahin-Tóth	
<i>Relations entre la paroisse et la communauté d'habitants en Andorre, aux XVII^e et XVIII^e siècles, d'après les consuetes</i>	125
Martina Camiade	
<i>De l'identité routinière à l'identité problématisée Catholicisme et appartenances collectives en Pays basque français au XX^e siècle</i>	137
Xabier Itçaina	
<i>Les carrières sacerdotales dans les paroisses de la montagne corse à la fin du XIX^e siècle</i>	149
Michel Casta	

Partie III. Services ou contrôle des communautés d'habitants ?

<i>Le notariat, métier d'appoint pour les prêtres des monts du Forez (vers 1300-vers 1450)</i>	165
Marie-Thérèse Lorcin	
<i>Enseignement et assistance. L'action des prêtres communalistes dans le diocèse de Clermont sous l'Ancien Régime</i>	177
Stéphane Gomis	
<i>État protestant, clergé de montagne et encadrement des paroissiens dans la Suisse du XVIII^e siècle</i>	189
Anne-Lise Head-König	
<i>L'histoire sociale de la paroisse de montagne en Catalogne (XVII^e-XIX^e siècle)</i>	201
Joaquim M. Puigvert i Solà	
<i>Le clergé des Pyrénées-Orientales et la montée de l'anticléricalisme (1800-1830)</i>	209
Michel Brunet	

Partie IV. Montagnes refuges, montagnes à christianiser ?

<i>Y a-t-il eu un catharisme des montagnes ?</i>	223
Pilar Jiménez	
<i>La montagne : un refuge pour les vaudois ?</i>	237
Gabriel Audisio	
<i>La loi, entre la place publique et l'espace privé Juifs et convertis de l'Est pyrénéen (1370-1493)</i>	243
Claude Deanjean	
<i>La montagne cantalienne et les morsures des déviances religieuses (XVI^e-XX^e siècle)</i>	261
Joël Fouilleron	
<i>Apostolat dans les Alpes suisses au XVII^e siècle Les missions capucines du Valais et de la basse Engadine</i>	281
Chantal Gauthier	
<i>« Indes pyrénéennes ». Les communautés montagnardes vues par les missionnaires jésuites au XVII^e siècle</i>	293
Claude-Marie Robion	

Partie V. Au temps des rivalités confessionnelles

<i>Les catholiques cévenols, des minoritaires mal connus</i>	307
Robert Sauzet	
<i>Révolution et religion dans le sud du Massif central : sensibilités populaires en terre de frontière religieuse</i>	319
Valérie Sottocasa	
<i>Une foi de granit : les montagnes romaines du XIX^e siècle</i>	331
Patrick Cabanel	
<i>Religions et alphabétisation : la modernité des isolats montagnards ? L'exemple du Briançonnais aux XVIII^e-XIX^e siècles</i>	343
Anne-Marie Granet-Abisset	

<i>Table des matières</i>	421
<i>La pratique religieuse dans le diocèse de Gap au XIX^e siècle</i>	355
Nadine Vivier	
<i>La mobilisation des catholiques haut-savoyards durant l'entre-deux-guerres</i>	369
Corinne Bonafoux	
<i>Osse-en-Aspe : l'illusion d'une Cévenne pyrénéenne</i>	381
Philippe Charreyre	
<i>Conclusions : des clergés entre communautés et familles</i>	397
Nicole Lemaitre	
<i>Index des noms de lieux</i>	407
<i>Index des noms de personnes</i>	411
<i>Index des thèmes</i>	415



IMPRESSION, BROCHAGE
IMPRIMERIE CHIRAT
42540 ST-JUST-LA-PENDUE
MAI 2005
DÉPÔT LÉGAL 2005 N° 5927

IMPRIMÉ EN FRANCE

Les montagnards sont-ils différents ? Sont-ils façonnés par l'espace qu'ils arpentent ? D'où vient leur esprit de famille ou, si l'on préfère, leur goût pour les clans ? On a vu parfois dans les montagnes archaïques et solitaires des réservoirs de prêtres, on a dit qu'elles hébergeaient facilement les maquisards, les insoumis, les sorciers, les juifs, les cathares...

Vingt-neuf chercheurs sont allés voir de près. Ils ont bien découvert des familles de prêtres, de ces clans qui donnent à leurs cadets les bases de l'écriture et de la lecture : de quoi en faire en effet des prêtres, mais aussi des colporteurs et des instituteurs... Ils ont mis en valeur la singularité de ces clergés montagnards : prêts à se sacrifier pour leurs familles, pour leurs ancêtres, pour leur foi, pour un absolu, dans toutes les religions, et surtout en cas de faiblesse des pouvoirs supérieurs. Ils ont vu que ces familles devaient trouver en elles-mêmes les règles de leur survie : des subsistances pour le corps, les écritures pour rendre des comptes ; des symboles pour rêver, des rites pour échapper à l'angoisse et d'autres pour maintenir la vie à tout prix. Espace fragile, isolé, grandiose, la montagne s'impose à l'homme dans ses excès. Les hommes des montagnes croient toujours qu'ils ne sont pas tout à fait comme les autres, même et surtout quand ils sont en plaine.



Prix : 30 €